

Aux termes de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, le Conseil est un organisme indépendant qui définit lui-même ses politiques et établit ses propres programmes de subventions. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministère des Communications. Les revenus du Conseil proviennent de trois sources: une subvention annuelle du Parlement, qui représente près de 90% de son budget; les intérêts de la Caisse de dotation qui s'élève à \$50 millions; et les dons et legs.

En 1985-86, le Conseil a dépensé \$68.4 millions en subventions et services, dont \$7.6 millions ont été versés à certains artistes. Les subventions accordées au chapitre des arts se répartissaient comme suit entre les catégories suivantes: danse, \$9.5 millions; musique, \$14 millions; théâtre, \$14.8 millions; création littéraire et édition, \$9.4 millions; arts visuels, \$4.5 millions; acquisitions de la Banque d'œuvres d'art, \$0.8 million; et arts-médias, \$3.2 millions. Le Conseil a consacré \$2.3 millions à son programme Explorations.

Le Conseil des Arts du Canada administre également certains programmes financés par le ministère des Affaires extérieures, notamment le Programme des artistes invités et la location de studios à l'étranger pour des artistes canadiens.

Le Conseil offre un certain nombre de prix à des artistes et à des écrivains canadiens éminents: les prix Molson; le prix McLuhan-Télélobe Canada; le prix Glenn Gould; les prix littéraires du Gouverneur général; les prix de littérature enfantine du Conseil des Arts du Canada; les prix de traduction du Conseil des Arts du Canada; et plusieurs autres prix dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts visuels et de la création littéraire.

Le Conseil administre le programme des prix et des bourses de recherche Killam. Le prix Izaak Walton Killam est décerné chaque année à des Canadiens qui se sont distingués en sciences, en génie ou en médecine. Des bourses de recherche Killam sont accordées à des intellectuels d'un talent exceptionnel qui travaillent à des projets de recherche d'envergure dans les domaines des sciences humaines, des sciences sociales, des sciences naturelles, de la médecine, du génie et dans des secteurs liés à ces disciplines. En 1985-86, les prix accordés dans le cadre du programme Killam ont totalisé \$2.3 millions.

Enfin, en vertu de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, le Conseil assume les services de secrétariat nécessaires à la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). La Commission joue le rôle d'organisme de liaison entre l'UNESCO d'une part et le public canadien et les

organismes privés d'autre part, et elle administre un programme visant à promouvoir les objectifs de l'UNESCO.

15.3.3 Aide provinciale aux arts

En 1984-85, les gouvernements provinciaux ont dépensé un total d'environ \$1,164.1 millions pour la culture au Canada. La plus grande partie de cette somme a été consacrée aux bibliothèques. Pour de l'information complémentaire, voir au tableau 15.1.

Terre-Neuve. Le ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de cette province dirige des centres d'arts et de culture à St. John's, Gander, Grand Falls, Corner Brook, Stephenville et Labrador City. Outre ces centres d'arts d'interprétation et d'arts visuels, la province organise également des attractions itinérantes pour des groupes de commanditaires dans environ 15 endroits de la province. Le programme est assuré par des troupes et des artistes provinciaux, nationaux et internationaux, qui se produisent pendant toute l'année.

La province finance aussi le Conseil des Arts de Terre-Neuve et du Labrador, créé en 1980, qui fournit des fonds aux organismes d'arts et aux artistes de statut amateur ou professionnel. Le Ministère parraine un concours annuel des arts et des lettres et un petit programme de subventions et de prix.

Par l'entremise du ministère des Travaux publics, la province exploite un programme d'acquisition d'objets d'art, ce qui lui permet d'enrichir sa collection permanente en y ajoutant des œuvres d'artistes visuels terre-neuviens et de les exposer dans des immeubles gouvernementaux.

Île-du-Prince-Édouard. Le ministère des Affaires communautaires et culturelles se charge d'un vaste éventail de politiques et de programmes visant à appuyer les centres de ressources patrimoniales, les musées, les arts et les organismes culturels. C'est la Fondation des musées et du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard qui assume le mandat des musées de la province pour le compte du Ministère. Le Conseil des Arts de l'Île-du-Prince-Édouard s'occupe principalement du financement des arts; le Ministère fournit de l'aide à six conseils d'arts régionaux dans toute la province. Il accorde également des fonds de fonctionnement à un certain nombre d'autres organismes et organisations.

Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Culture et des Loisirs de cette province a pour mandat de favoriser le développement culturel des Néo-écossais, notamment sur le plan des arts d'interprétation, des arts visuels, des industries culturelles, des projets patrimoniaux et du multiculturalisme. En outre, il fournit de l'aide financière à huit fédérations